

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

2019  
2024

*«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social,  
et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité».*

Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé,  
signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États.



# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

## DÉFINITION :

Le CLS est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de Santé et le PETR Mâconnais Sud Bourgogne pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

## CARACTÉRISTIQUES :

- Une stratégie et des objectifs définis en commun avec les acteurs des secteurs médicaux, paramédicaux, sociaux, médico-sociaux et les collectivités ;
- Un programme d'actions pluriannuel :
  - co-construit à partir des besoins locaux ;
  - en appui aux actions menées par les partenaires, dont le Conseil départemental ;
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints.

## OBJECTIFS :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Mettre en œuvre des solutions pour faciliter les parcours de santé et de vie des personnes.

## DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE \* :

Le PETR est un territoire dynamique qui connaît une augmentation régulière de la population, notamment dans les zones urbaines, mais dont la population vieillit.

Le niveau de vie peut être qualifié comme moyen, globalement proche de celui de la région, mais avec des disparités importantes.

Les taux de mortalité sont inférieurs ou égaux à ceux de la région, avec des disparités locales également.

Les affections de longue durée principales sont les maladies cardiovasculaires et les cancers. Les problèmes de santé mentale sont fréquents.

L'environnement de vie est globalement de qualité, mais avec quelques indicateurs à surveiller.

L'âge moyen des médecins augmente, plus de la moitié d'entre eux seront à la retraite dans les prochaines années.

## BESOINS IDENTIFIÉS :

- Encourager l'installation de professionnels de santé ;
- Accentuer la prévention et la promotion de la santé à destination de l'ensemble de la population ;
- Mettre en place un Comité local de santé mentale (CLSM) ;
- Mener des actions sur l'impact de l'environnement sur la santé.

\* État des lieux réalisé par l'ORS en 2016 et complété par le Pays Sud Bourgogne et un collège de partenaires en 2017

## PROGRAMME D' ACTIONS :

AXE STRATÉGIQUE	THÉMATIQUE	INTITULÉ DE LA FICHE-ACTION
<b>Mise en place du plan d'égalité d'accès aux soins</b>	Renforcer la présence médicale dans les territoires	FA 1.1 : Soutenir les projets d'exercice coordonné
	Rendre le territoire attractif et dynamique pour les étudiants en médecine	FA 1.2 : Faciliter le logement des étudiants en médecine générale
		FA 1.3 : Faire la promotion du territoire auprès des étudiants en médecine
Accompagner et soutenir les démarches innovantes et collectives nées du territoire		FA 1.4 : Soutenir la constitution de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
		FA 1.5 : Soutenir les projets innovants sur le territoire
<b>Prévention et promotion de la santé</b>	Prévention universelle	FA 2.1 : Rendre les jeunes acteurs de leur santé
		FA 2.2 : Prévenir les conduites à risque chez les adolescents et les jeunes adultes
		FA 2.3 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) – Sport Santé
		FA 2.4 : Contribuer à la promotion du dépistage organisé des cancers (colon, sein, col de l'utérus)
<b>Prévention et promotion de la santé mentale</b>		FA 3.1 : Conforter le Conseil Local de Santé Mentale
<b>Développement de l'interconnaissance en faveur du parcours des personnes âgées</b>	Contribuer à faciliter la coordination et la coopération des acteurs pour soutenir l'autonomie des personnes âgées	FA 4.1 : Développer la connaissance des structures et dispositifs pour les personnes âgées
<b>Réduction de l'impact de l'environnement sur la santé</b>		FA 5.1 : Réduire les risques sur la santé liés à l'environnement
<b>Gouvernance du CLS : animation, communication et évaluation</b>		FA 6.1 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du CLS
		FA 6.2 : Évaluer le CLS

## HISTORIQUE :

- Engagement du Pays dans la démarche fin 2015
- Réalisation du portrait socio-sanitaire par l'ORS hiver 2015-2016
- Embauche d'un animateur en mars 2016
- Diagnostic partagé entre mars 2016 et janvier 2017
- Comité de pilotage n° 1 en juin 2016
- Comité de pilotage n° 2 en juin 2017
- Mise en place d'actions dès mi-2017
- Rédaction du CLS et des fiches-actions à partir du printemps 2018
- Assemblée plénière en octobre 2018
- Validation interne à chaque signataire hiver 2018-2019

## GOVERNANCE :

- Assemblée plénière (élus, institutions, associations, représentants des usagers impliqués dans les questions de santé sur le territoire) ;
- Comité de pilotage (signataires du CLS) ;
- Comité technique (partenaires financeurs et porteurs d'actions) ;
- Commissions de travail.

## SIGNATAIRES :

- L'État (dont l'Agence régionale de Santé)
- Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne
- Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- Le Conseil départemental de Saône-et-Loire
- La CPAM de Saône-et-Loire
- La MSA Bourgogne

## CONTACT :

Pôle Santé du PETR Mâconnais Sud Bourgogne  
Claire Pernet  
cpernet@maconnais-sud-bourgogne.fr  
Tél. 03 85 20 91 10